



Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-18-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications applicable à la zone C2595**

La grille des spécifications applicable à la zone C2595, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usage C400 (Poste d'essence ou station-service) et des spécifications afférentes à celle-ci, indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 13 mai 2019

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 JUIN 2019